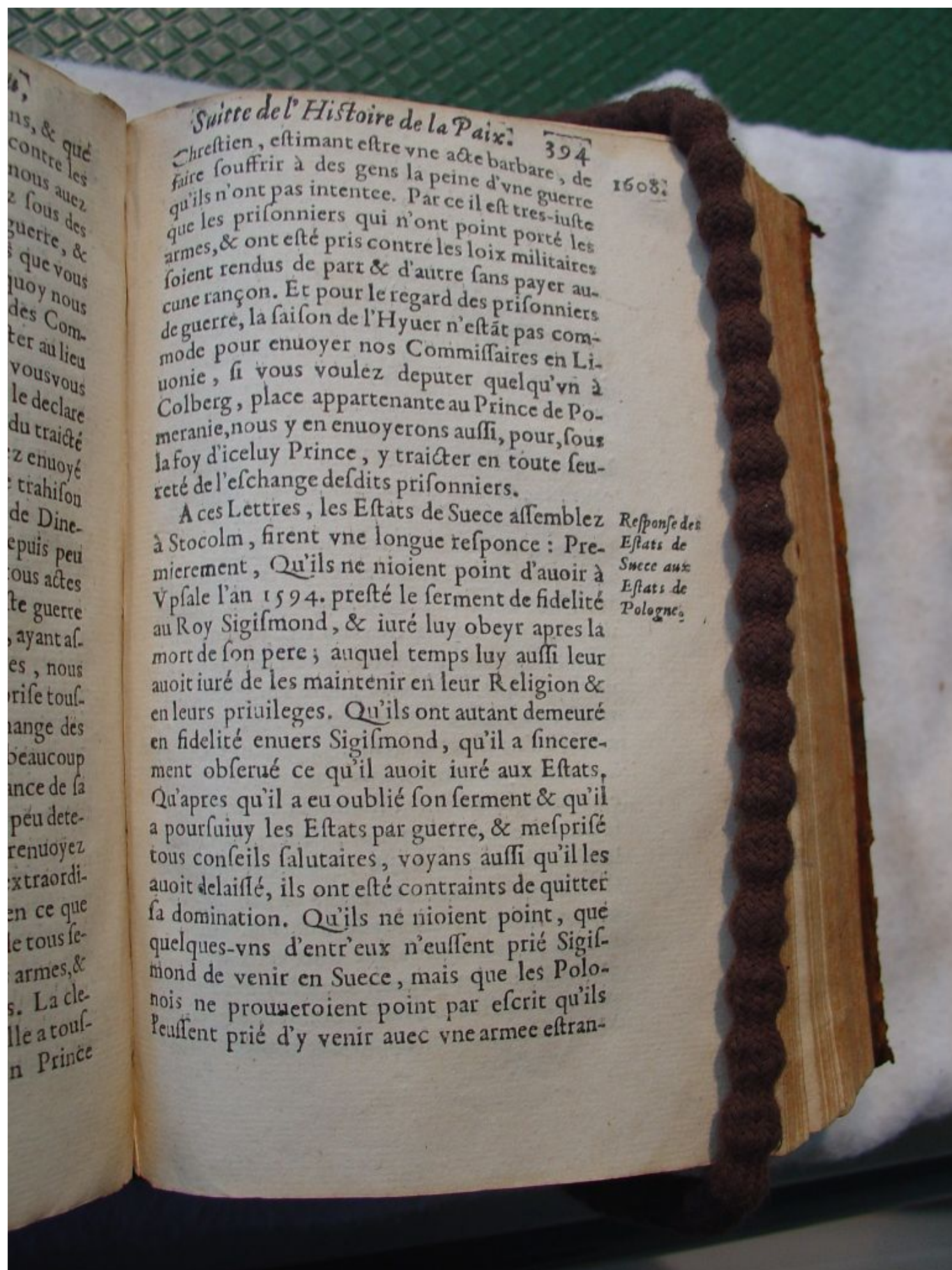
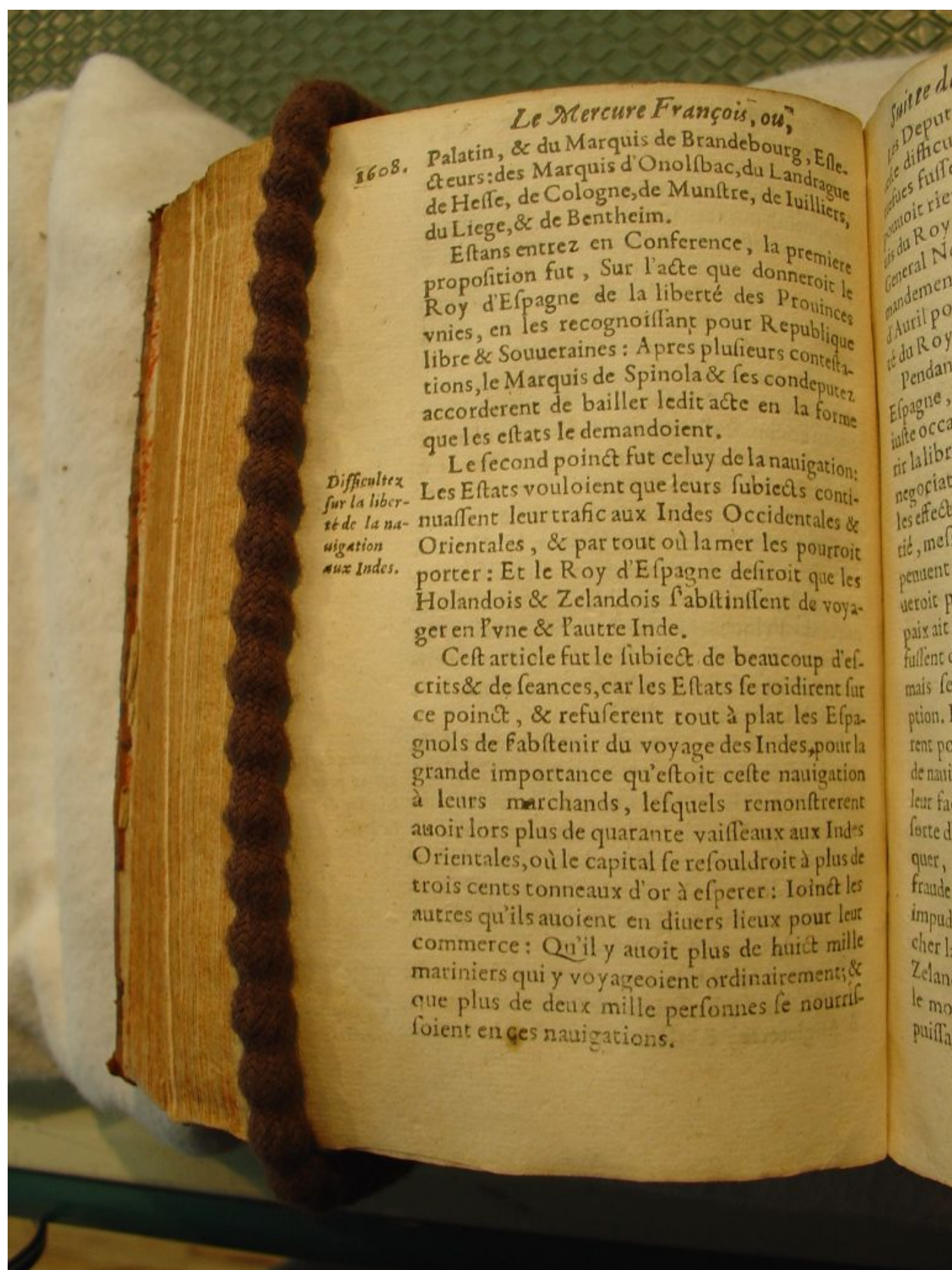


1608_304r.jpg



1608_245v.jpg



Difficultez
sur la liber-
té de la na-
uigation
aux Indes.

Le Mercure François, ou,

1608.

Palatin, & du Marquis de Brandebourg, Esle-
cteurs: des Marquis d'Onolsbac, du Landrague
de Hesse, de Cologne, de Munstre, de Iuilliers,
du Liege, & de Bentheim.

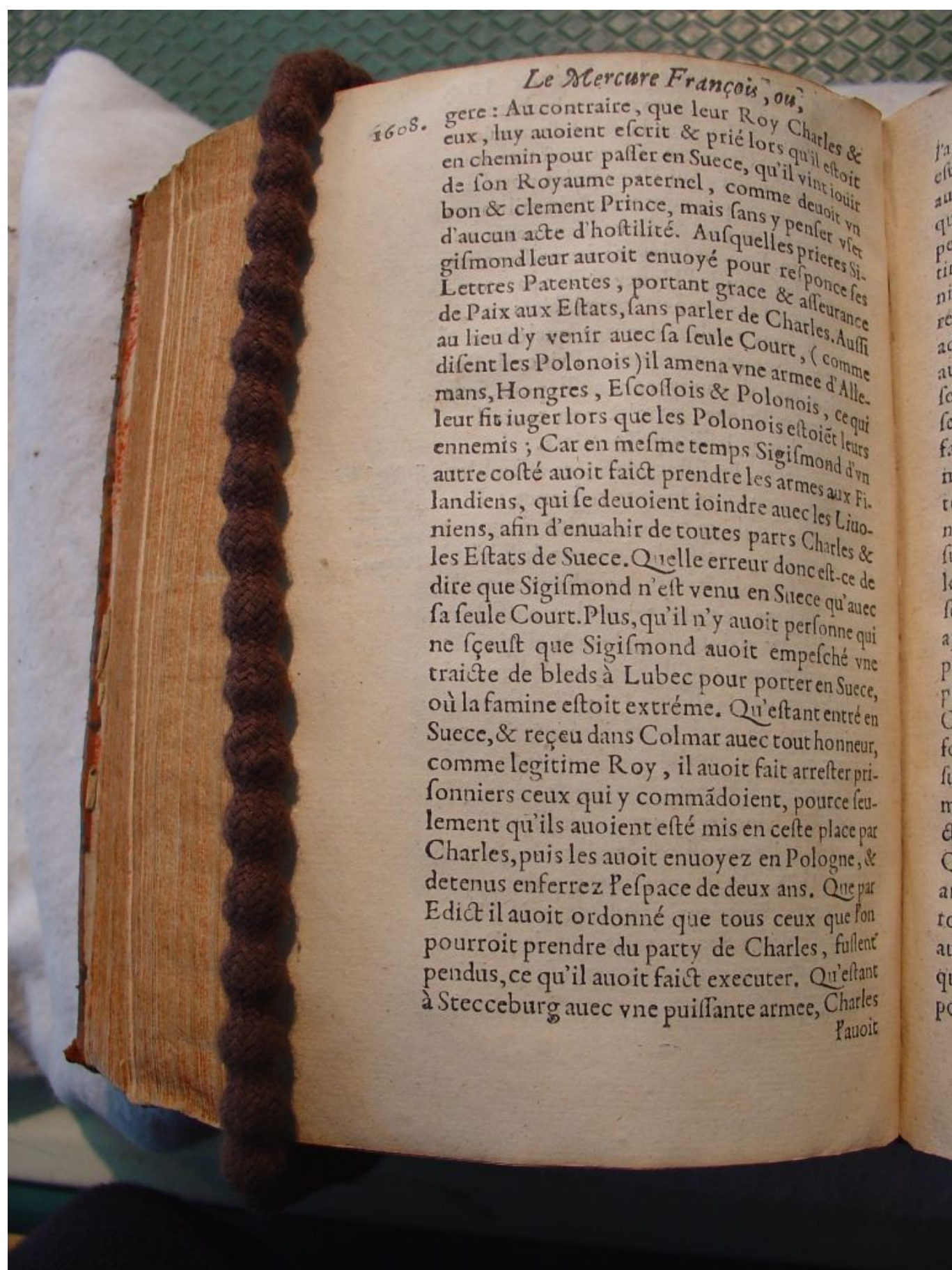
Estans entrez en Conference, la premiere
proposition fut, Sur l'acte que donneroit le
Roy d'Espagne de la liberté des Prouinces
vnies, en les recognoissant pour Republique
libre & Souueraines: Apres plusieurs contesta-
tions, le Marquis de Spinola & ses condeputez
accorderent de bailler ledit acte en la forme
que les estats le demandoient.

Le second poinct fut celuy de la nauigation:
Les Estats vouloient que leurs subiects conti-
nuassent leur trafic aux Indes Occidentales &
Orientales, & par tout où la mer les pourroit
porter: Et le Roy d'Espagne desiroit que les
Holandois & Zelandois s'abstinissent de voya-
ger en l'une & l'autre Inde.

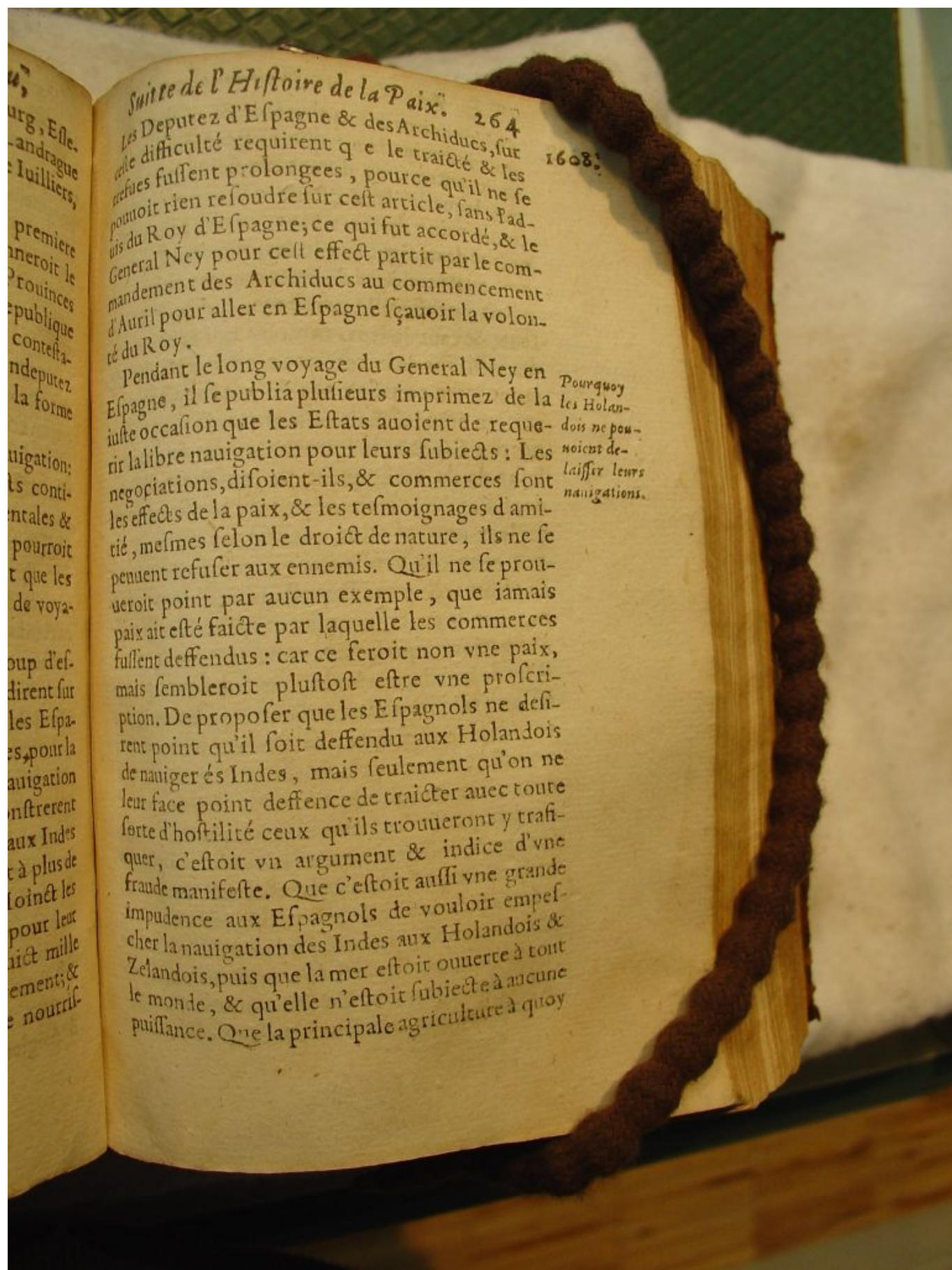
Cest article fut le subiect de beaucoup d'es-
crits & de seances, car les Estats se roidirent sur
ce poinct, & refuserent tout à plat les Espa-
gnols de s'abstenir du voyage des Indes, pour la
grande importance qu'estoit ceste nauigation
à leurs marchands, lesquels remonstrerent
auoir lors plus de quarante vaisseaux aux Indes
Orientales, où le capital se resouldroit à plus de
trois cents tonneaux d'or à esperer: Ioinct les
autres qu'ils auoient en diuers lieux pour leur
commerce: Qu'il y auoit plus de huit mille
mariniers qui y voyageoient ordinairement, &
que plus de deux mille personnes se nourris-
soient en ces nauigations.

Suite de
les Deput
de difficu
sues fuisse
pouuoit rien
du Roy
General Ne
mandemen
d'Auril po
te du Roy
Pendan
Espagne,
iuste occa
rir la libre
negociat
les effect
tié, mestr
peuvent
ueroit p
paix ait
fussent d
mais se
ption. I
rent po
de nauig
leur fac
sorte d
quer,
fraude
impude
cher la
Zelane
le mo
puissan

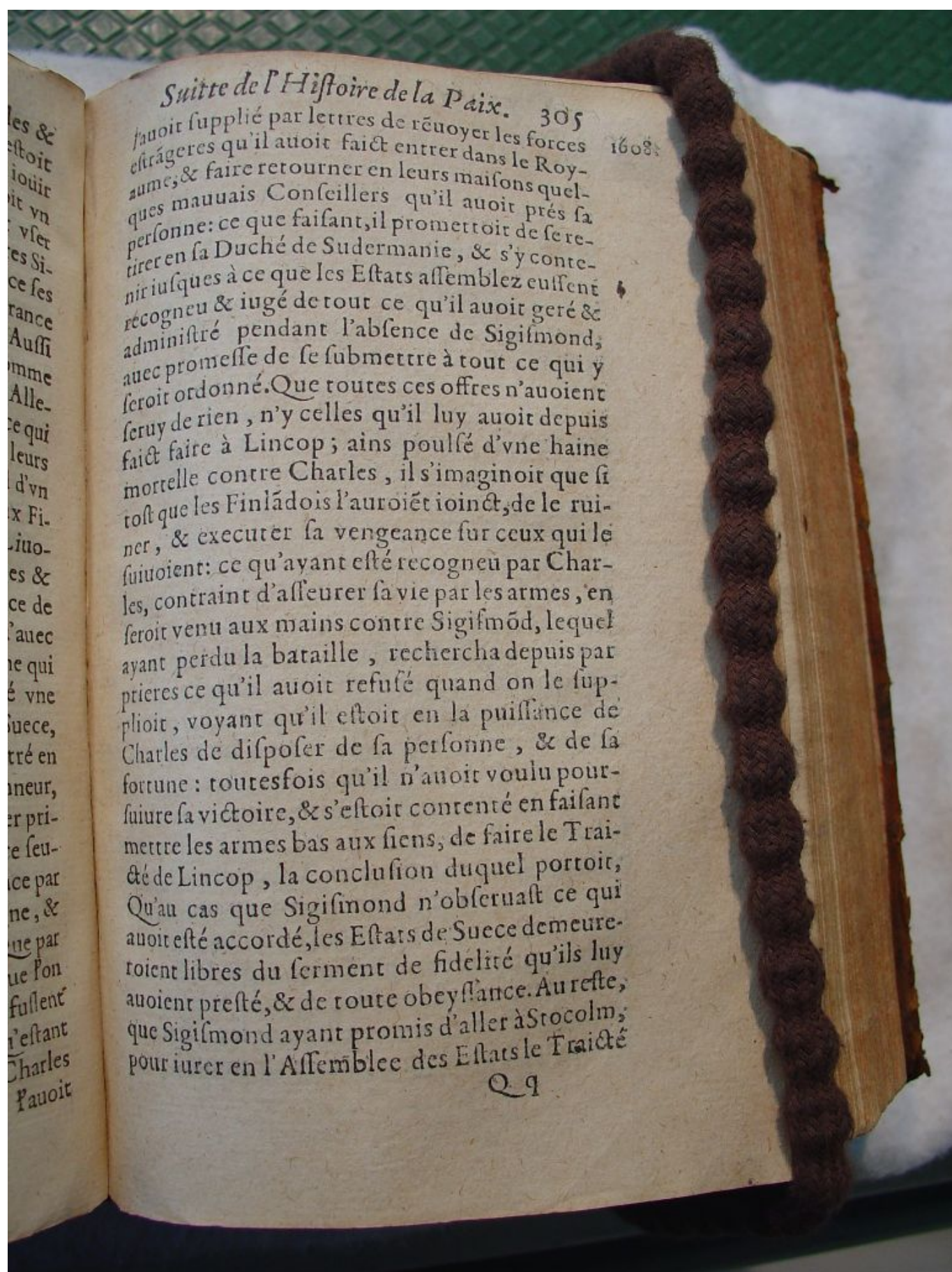
1608_304v.jpg



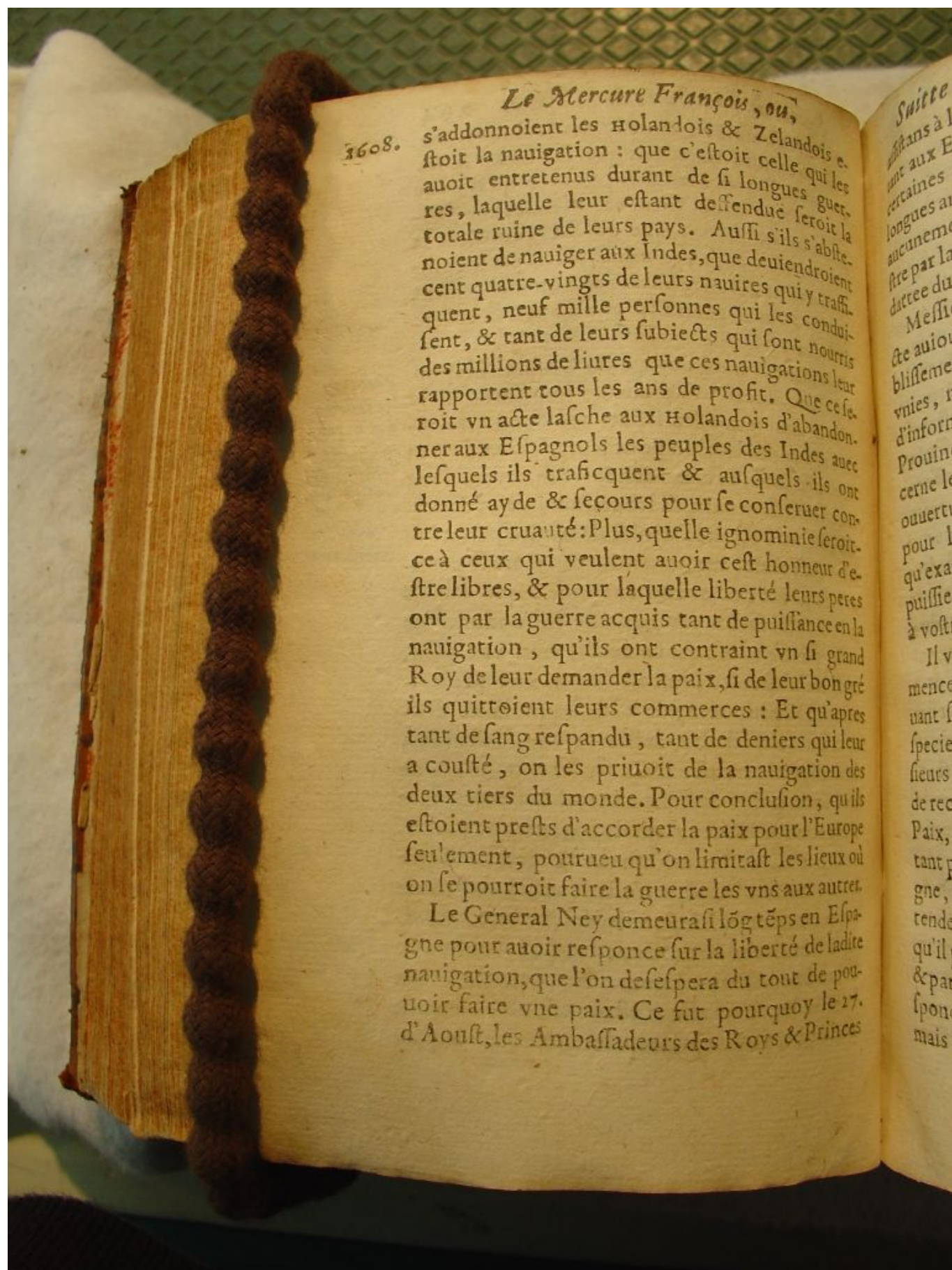
1608_246r.jpg



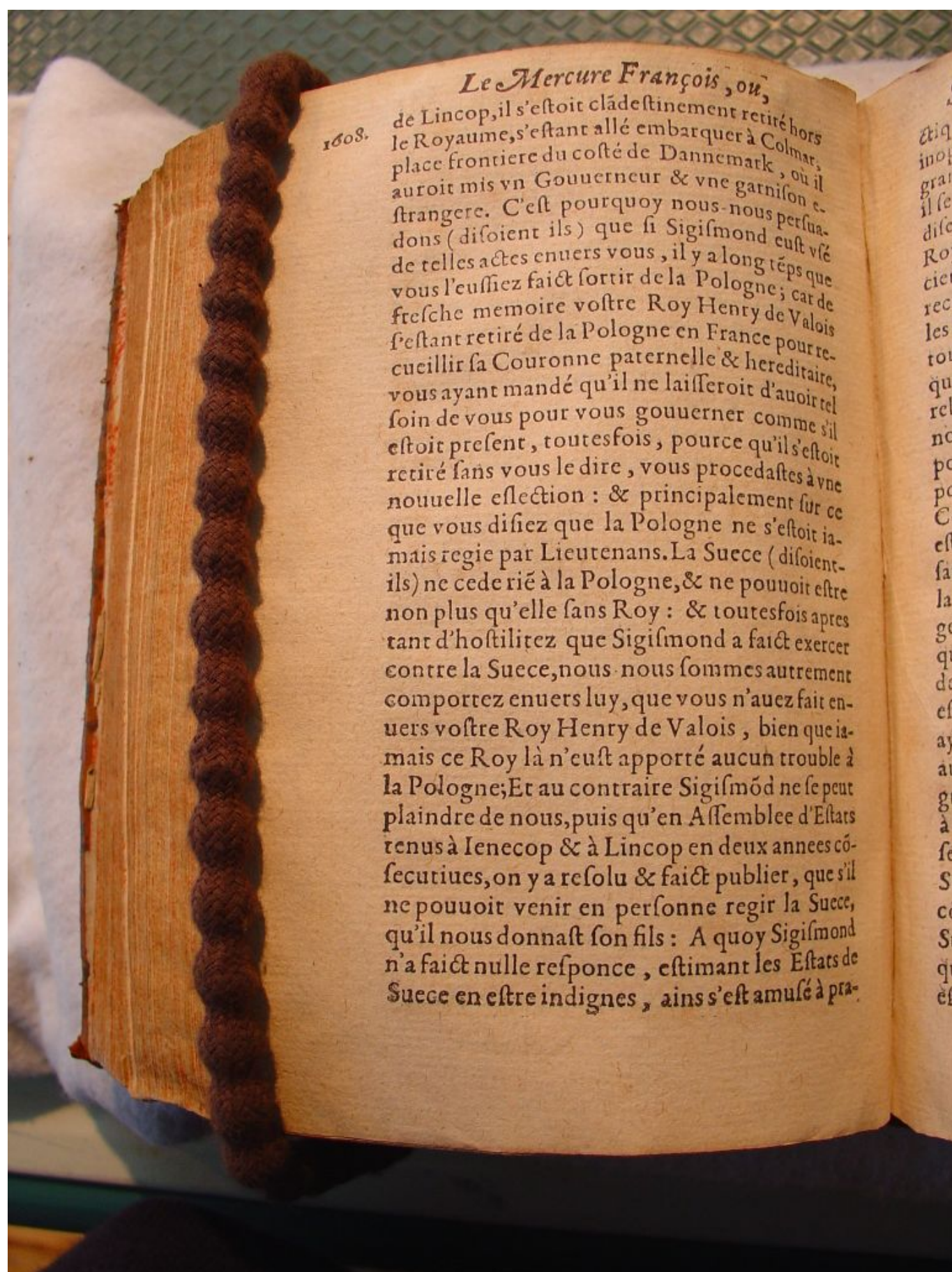
1608_305r.jpg



1608_246v.jpg

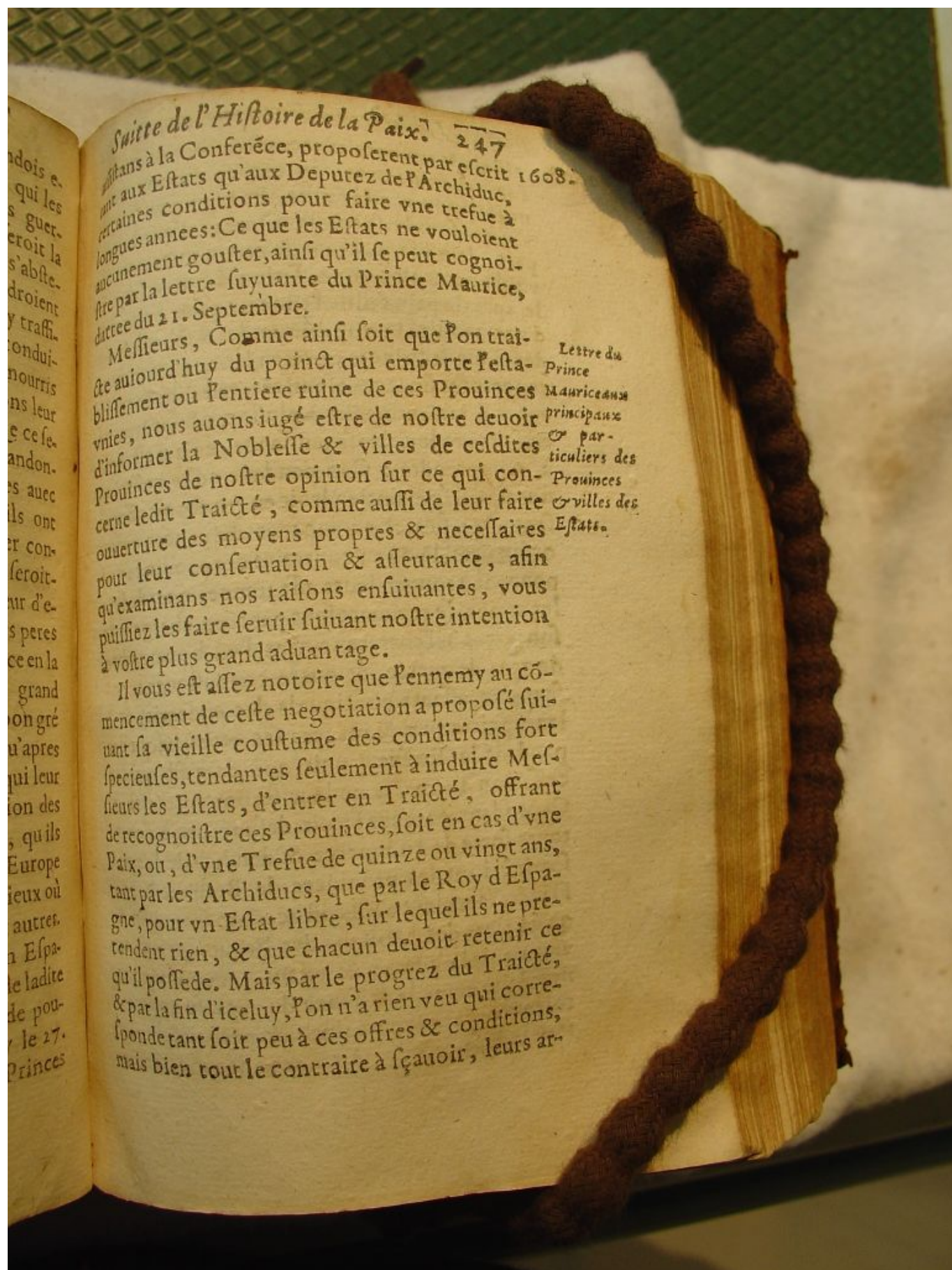


1608_305v.jpg

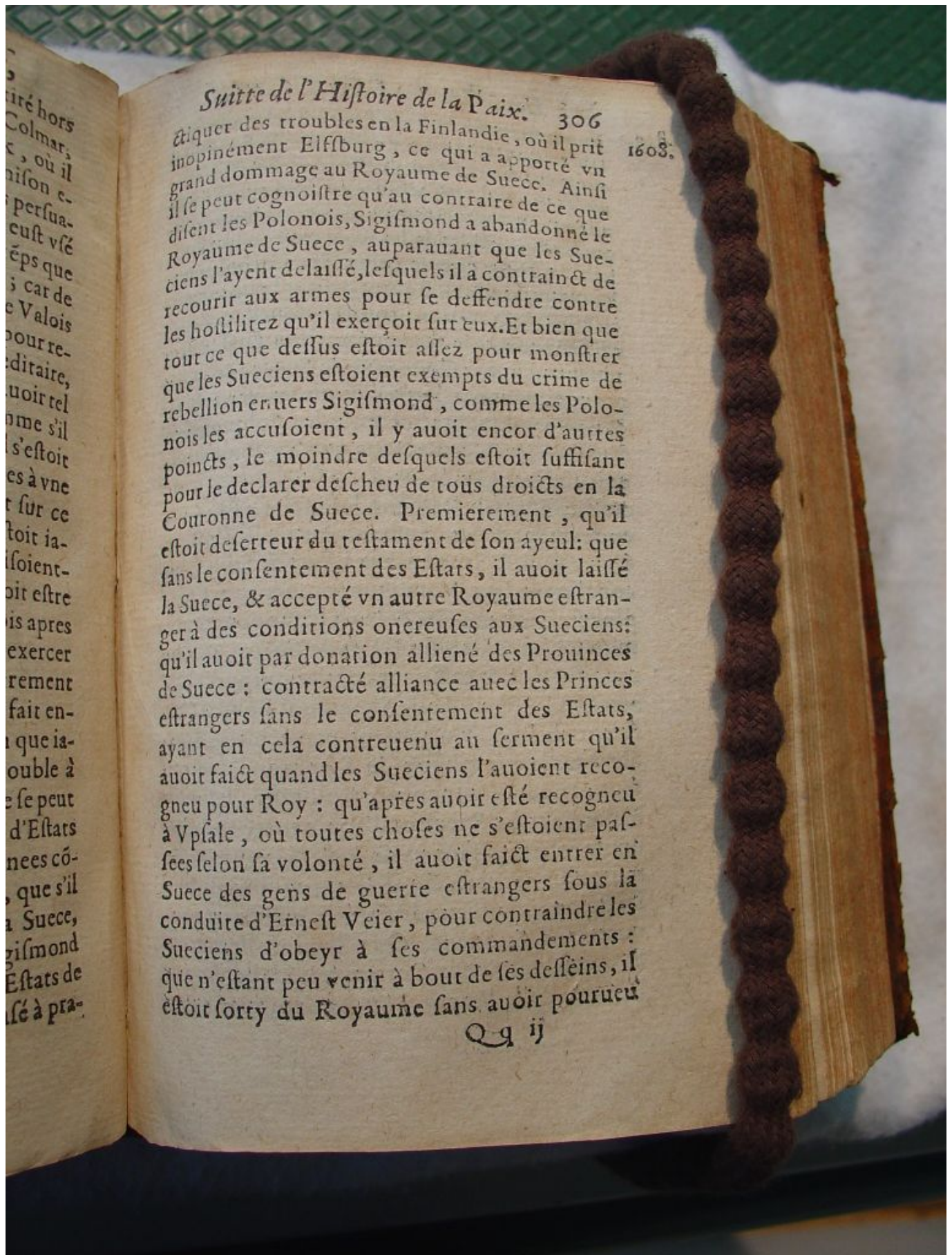


1608. *Le Mercure François, ou,*
 de Lincop, il s'estoit clâdestinement retiré hors
 le Royaume, s'estant allé embarquer à Colmar,
 place frontiere du costé de Dannemark, où il
 auroit mis vn Gouverneur & vne garnison es-
 trangere. C'est pourquoy nous-nous persua-
 dons (disoient ils) que si Sigismond eust vſé
 de telles actes enuers vous, il y a long tēps que
 vous l'eussiez faict sortir de la Pologne; car de
 fresche memoire vostre Roy Henry de Valois
 s'estant retiré de la Pologne en France pour re-
 cueillir sa Couronne paternelle & hereditaire,
 vous ayant mandé qu'il ne laisseroit d'auoir tel
 soin de vous pour vous gouverner comme s'il
 estoit present, toutesfois, pource qu'il s'estoit
 retiré sans vous le dire, vous procedastes à vne
 nouvelle eslection: & principalement sur ce
 que vous disiez que la Pologne ne s'estoit ia-
 mais regie par Lieutenans. La Suece (disoient-
 ils) ne cede riē à la Pologne, & ne pouuoit estre
 non plus qu'elle sans Roy: & toutesfois apres
 tant d'hostilitez que Sigismond a faict exercer
 contre la Suece, nous-nous sommes autrement
 comportez enuers luy, que vous n'avez fait en-
 uers vostre Roy Henry de Valois, bien que ia-
 mais ce Roy là n'eust apporté aucun trouble à
 la Pologne; Et au contraire Sigismōd ne se peut
 plaindre de nous, puis qu'en Assemblée d'Estars
 tenus à Ienecop & à Lincop en deux annees cō-
 secutiues, on y a resolu & faict publier, que s'il
 ne pouuoit venir en personne regir la Suece,
 qu'il nous donnast son fils: A quoy Sigismond
 n'a faict nulle responce, estimant les Estats de
 Suece en estre indignes, ains s'est amusé à pra-

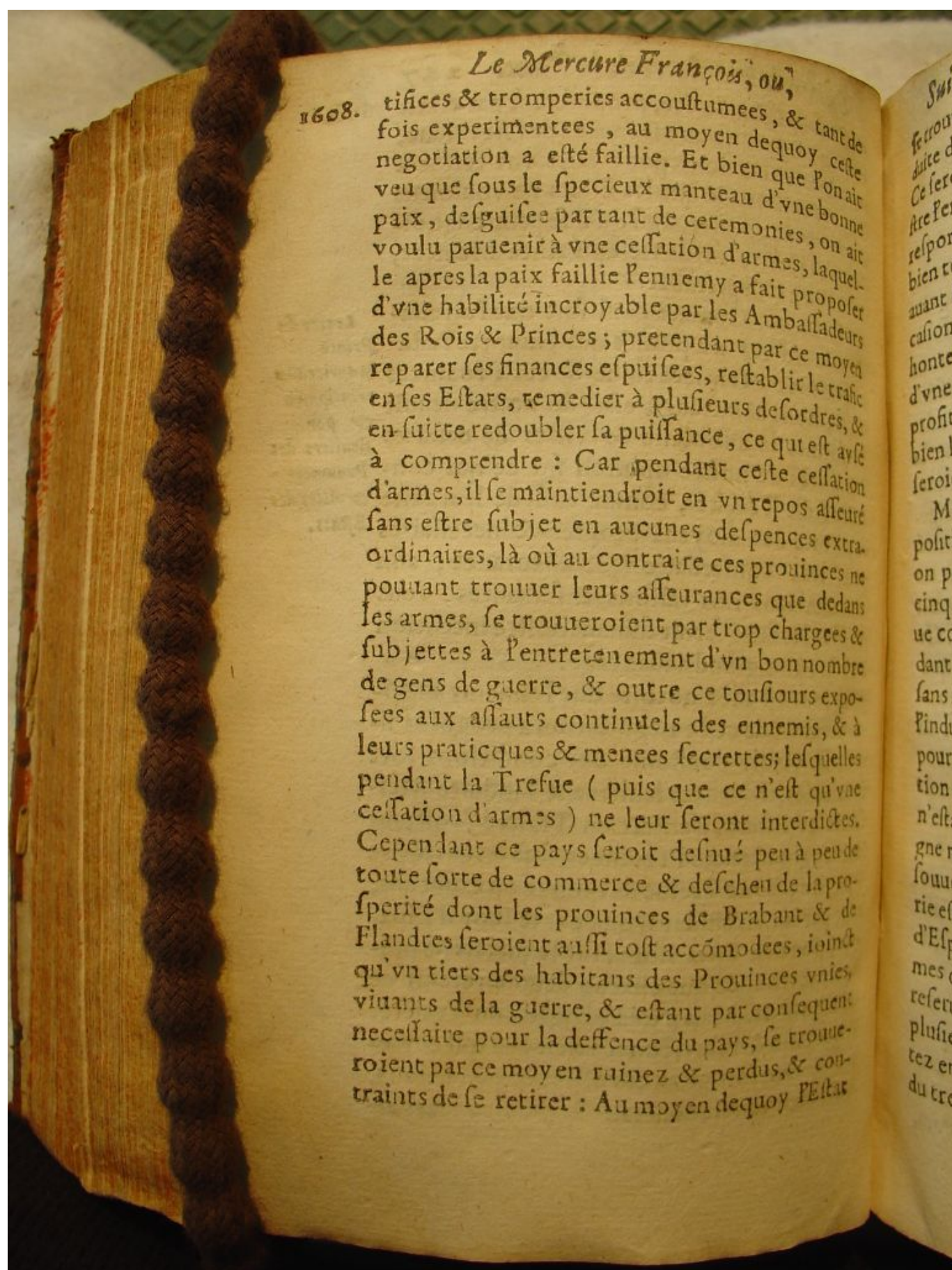
1608_247r.jpg



1608_306r.jpg



1608_247v.jpg



Le Mercure François, ou,

1608. tifices & tromperies accoustumées, & tant de fois experimentées, au moyen dequoy ceste negotiation a esté faillie. Et bien que l'on ait veu que sous le specieux manteau d'une bonne paix, desguisée par tant de ceremonies, on ait voulu paruenir à vne cessation d'armes, laquelle apres la paix faillie l'ennemy a fait proposer d'une habilité incroyable par les Ambassadeurs des Rois & Princes; pretendant par ce moyen reparer ses finances espuisées, reestabli le trafic en ses Estats, remedier à plusieurs desordres, & en suite redoubler sa puissance, ce qui est aisé à comprendre: Car pendant ceste cessation d'armes, il se maintiendrait en vn repos assuré sans estre sujet en aucunes despences extraordinaires, là où au contraire ces prouinces ne pouuant trouuer leurs assurances que dedans les armes, se trouueroient par trop chargées & sujettes à l'entretienement d'un bon nombre de gens de guerre, & outre ce tousiours exposées aux assauts continuels des ennemis, & à leurs praticques & menées secretes; lesquelles pendant la Trefue (puis que ce n'est qu'une cessation d'armes) ne leur seront interdites. Cependant ce pays seroit desnué peu à peu de toute sorte de commerce & deschen de la prosperité dont les prouinces de Brabant & de Flandres seroient aussi tost accōmodees, ioinct qu'un tiers des habitans des Prouinces vnies, viuants de la guerre, & estant par consequent necessaire pour la deffence du pays, se trouueroient par ce moyen ruinez & perdus, & contrains de se retirer: Au moyen dequoy l'Estat

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan